

Assemblée générale du C.E.H.
Samedi 11 décembre 1993
Programme en dernière page

CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES
DE LA SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'EMULATION
LETTRE D'INFORMATION

Numéro 6 - Novembre 1993

Le Jura médiéval : un domaine en friche

Pauvre, voilà comme nous apparaît l'historiographie du Jura médiéval ! Thierry Christ et Nicolas Barré, dans leur travail de recensement préluant à la parution de leur *Répertoire des travaux académiques concernant le Jura historique*, n'ont recensé que quelques mémoires de licence ayant trait à l'histoire médiévale dans nos régions. Rares sont donc les étudiants à s'intéresser à ce domaine pourtant si couru actuellement partout en Europe. Un Moyen Âge en friche, en quelque sorte !

Les sujets dignes d'intérêt sont néanmoins innombrables, les dépôts d'archives fournis en documents inexplorés. Pensons seulement à la richesse des Archives de l'ancien Evêché de Bâle, à Porrentruy, parmi les plus belles de Suisse, ou encore aux beaux fonds entreposés à Bâle Ville ! L'histoire du développement territorial de l'Evêché, de ses principaux acteurs - les princes-évêques et les abbés des principales institutions monastiques de la région -, les relations entre ceux-ci et le Saint-Empire dont ils sont vassaux ou les Etats voisins, sont si mal connus... Que dire de l'histoire financière de l'Evêché, de l'étude du développement de la propriété foncière, quasi inexistantes ? Et l'homme médiéval, ses pratiques, ses coutumes, sa piété, ses conditions d'existence, son habitat et son cadre de vie ? Les sources elles-mêmes, leur analyse, leur approche ont été mal examinées. On a trop longtemps cru que Trouillat avait scellé l'édition de sources dans la région. Non ! Tout est à refaire : datation correcte des documents, analyses plus précises, meilleure édition des textes répondant aux attentes tant des historiens que des linguistes. Des documents uniques ne demandent qu'à être enfin exploités à leur juste valeur, voire à être édités en fac-simile : je pense ici au riche *Liber Marcarum*, au *Livre des fiefs de l'Evêché*, au *Cartulaire de Bâle*... Le constat est lancé : tout est à faire.

Ce sixième bulletin du cercle veut cependant montrer que, dans un territoire si boisé, quelques belles clairières ont vu le jour, grâce aux études de jeunes chercheurs qui se sont intéressés à des domaines aussi variés que fondamentaux de «notre» histoire médiévale.

Jean-Paul Prongué, dans une thèse récemment soutenue à l'Université de Genève et qui deviendra un modèle d'étude des institutions et des pouvoirs dans l'évêché au Moyen Âge, a étudié les aspects politiques et institutionnels de la Prévôté de Saint-Ursanne du XIIe au XVe siècle, s'attachant notamment à

montrer la perte progressive d'autonomie, au fil de cinq siècles, de Saint-Ursanne au profit des princes-évêques de Bâle. Jean-Claude Rebetez, de son côté, s'est intéressé dans sa thèse de l'école des chartes à l'une des grandes institutions monastiques de l'Evêché, le couvent des Prémontrés de Bellelay. Il fournit ici quelques éléments de ses recherches qui démontrent la fécondité des approches économique et sociale pour l'histoire du Moyen Age : le destin médiéval de l'abbaye de Bellelay apparaît ainsi sous un jour nouveau.

Le traitement et la mise en valeur des sources et documents apparaissent déterminants en histoire du Moyen Age. Romain Jurot aborde ainsi la science rare qu'est la liturgie comparée dans un travail passionnant consacré à l'étude des divers livres liturgiques utilisés dans l'Evêché de Bâle au Moyen Age, ces derniers variant selon que les régions appartiennent au diocèse de Bâle, à celui de Besançon (la plus grande partie de l'Ajoie) ou de Lausanne (fraction importante du Sud de l'Evêché). Quant au professeur Rémy Scheurer, il nous présente les grandes lignes de l'édition à paraître des plus anciens documents en langue romane de la principauté de Bâle, fournis pour la plupart par les Archives de l'ancien Evêché de Bâle, et riches en potentialités : l'étude des traits linguistiques du parler d'Ajoie entre 1250 et 1350; l'examen de vastes et nouveaux champs d'investigation concernant la propriété foncière ainsi que les sciences onomastique et typologique; etc.

Nous espérons, finalement, que ce «monde richement boisé» s'ouvrira à ceux qui, éclairés, ne se laisseront rebuter ni par l'usage massif du latin dans les documents ni par leurs paléographies allemande, latine ou française. Des trésors attendent les chercheurs dans ce Moyen Age que les romantiques avaient faussement décrit comme étant «de noires époques».

Nicolas BARRE

BOITE AUX LETTRES: ECRIVEZ-NOUS!

Vous souhaitez participer à la rédaction de la Lettre d'information du CEH en écrivant un compte rendu, en signalant un domaine de recherche intéressant, en lançant un débat de nature historique ou en complétant simplement nos informations bibliographiques? N'hésitez pas!

Envoyez vos textes et vos lettres (si possible sur disquette 3.5 pouces pour Macintosh, programme Word) à l'adresse suivante: Claude Hauser, Route Henri-Dunant 15, 1700 FRIBOURG

Du nouveau sur...

La Prévôté de Saint-Ursanne du XIIIe au XVe siècle; aspects politiques et institutionnels

Le Moyen Age jurassien est très mal connu. Depuis plus d'un siècle, cette période a été pratiquement laissée en friche par les chercheurs et c'est ce qui m'a poussé, en 1980, à déposer un sujet de thèse chez le professeur Louis Binz, de l'Université de Genève. Au départ, je comptais étudier, de l'an mille à la fin du XVe siècle, la Prévôté de Saint-Ursanne, la seigneurie de Chauvilliers et la Franche Montagne de Muriaux. Sur ses conseils, je me suis limité à "La Prévôté de Saint-Ursanne du XIIIe au XVe siècle; aspects politiques et institutionnels".

Fondée au VIIe siècle sur le tombeau d'un ermite mal connu, Ursanne, une abbaye bénédictine s'est rapidement imposée comme le centre incontesté de la vie politique, économique et culturelle de tout l'actuel Clos du Doubs. Au XIe siècle, les évêques de Bâle cherchent à arracher cette église à l'archevêque de Besançon pour la faire passer dans leur diocèse. Ils réussissent, vers 1100, à imposer leur autorité spirituelle et temporelle sur Saint-Ursanne dans des circonstances mal connues qui amènent également la transformation de l'abbaye en chapitre de chanoines séculiers. Au cours du XIIe siècle, les évêques de Bâle tentent d'annexer Saint-Ursanne en la dépouillant de toute son autonomie. La vigilance des avoués, les sires d'Asuel, et surtout la victoire pontificale dans la Querelle des investitures sauvent le Chapitre ursinien. Celui-ci reste malgré tout largement dominé par les maîtres de l'arc jurassien, qu'il s'agisse de Notre-Dame de Bâle ou de la noblesse régionale.

Avec quelques parenthèses somme toute mineures, l'histoire du Chapitre de Saint-Ursanne est celle de la perte progressive de son autonomie au profit des princes-évêques de Bâle. D'une simple *subjectio* au XIIe siècle, cette église, représentée par son prévôt, est vassale de "Monseigneur de Bâle" en 1210. L'évêque empiète sur les prérogatives banales de Saint-Ursanne, en matière fiscale et judiciaire, tout au long du XIIIe siècle. Ce mouvement culmine avec l'acquisition des droits d'avouerie, arrachés aux Asuel vers 1360. Dès lors, évêques, seigneurs et avoués, les successeurs de Saint Pantale exercent une autorité toujours plus considérable dans toute l'étendue de la Prévôté de Saint-Ursanne, ne laissant au prévôt et aux douze chanoines du Chapitre que les droits de basse justice, le banvin et les redevances afférentes à la seigneurie foncière.

Favorisée par les princes-évêques pour des motifs militaires au début du XIVe siècle, la bourgeoisie n'émerge réellement, sur les bords du Doubs, qu'après la concession de l'angal par Jean de Vienne en 1378. Ces ressources enhardissent les bourgeois qui, profitant du vide politique consécutif à l'engagement de la châtellenie (1376-1426) s'imposent aux seigneurs capitulaires en acquérant des biens-fonds, en bâtissant un hôtel de ville, en mettant sur pied une milice et en empiétant sur les pouvoirs judiciaires et banaux du Chapitre. Dès 1378, les

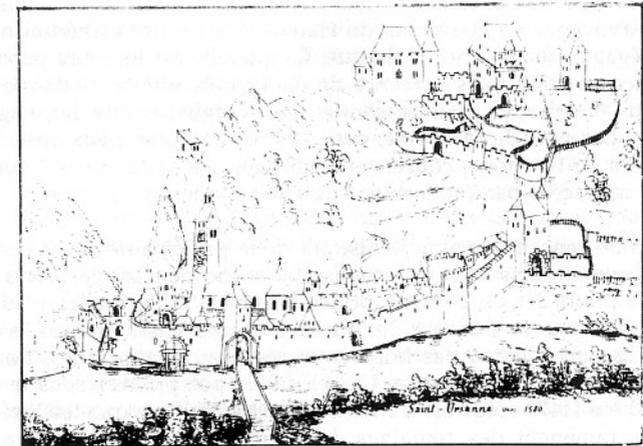
prévôts luttent avec acharnement contre le mouvement communal. Le retour en force de l'église de Bâle en 1426 marque l'arrêt du processus d'émancipation bourgeois à Saint-Ursanne. Placée sous la tutelle du bailli épiscopal, la ville conserve néanmoins l'autonomie arrachée aux seigneurs capitulaires, mais elle doit renoncer à jouer un rôle politique actif dans la Principauté.

Les ruraux, divisés en plusieurs catégories juridiques jusqu'au XIII^e siècle, obtiennent tous le statut d'hommes libres à cette époque. Leur condition sociale s'améliore grâce à la quasi-disparition des corvées seigneuriales, à la rédaction des "franchises" de 1210 et surtout à la tenue de plaids généraux qui rappellent les bonnes coutumes du pays. Localement, des rôles colongers et des communautés bien organisées veillent à la défense des droits de la paysannerie. En 1436, le prince négocie avec les ruraux un abonnement de la taille. La situation socio-économique de ces hommes commence à se détériorer lorsque "Monseigneur de Bâle" fait sentir sur ces communautés le poids de son autorité de prince. Le service militaire s'alourdit au début du XV^e siècle et les premières contributions fiscales modernes sont levées dès 1446. Au fur et à mesure que le XV^e siècle s'avance, les libertés coutumières en matière judiciaire sont moins respectées par les officiers princiers qui exercent, dès les années 1440, une autorité toujours plus pesante, au point de supprimer les plaids généraux à la veille des Guerres de Bourgogne.

Tenu en laisse par les évêques de Bâle, le Chapitre de Saint-Ursanne défend mal ses droits. Dès le XIII^e siècle, Notre-Dame de Bâle impose ses prévôts aux chanoines ursiniens. Ces prélats sont des carriéristes bien en cour sur les bords du Rhin, parfois même apparentés aux évêques en place. Leur passage à Saint-Ursanne, théorique puisqu'ils sont souvent absentéistes, n'est qu'une étape dans le cursus qu'ils poursuivent au sein du Chapitre cathédral. Obligés des évêques auxquels ils doivent leur nomination, ils se contentent d'encaisser les revenus de leurs prébendes jurassiennes et abandonnent aux officiers du prince les droits temporels attachés à leur titre de seigneurs de la Prévôté. Mal gérés, les revenus capitulaires, qu'ils soient de nature décimale, seigneuriale ou ecclésiastique, ne permettent pas aux chanoines de résister aux pressions bâloises et de s'enraciner dans les réalités régionales. Cette situation s'aggrave encore après 1426.

Dès la fin du XIV^e siècle, Notre-Dame de Bâle met en place, dans toutes les Montagnes du Doubs, un encadrement administratif moderne aussi léger qu'efficace. Une châtellenie est créée, regroupant, en sus de la Prévôté, les seigneuries de Chauvilliers et de Muriaux. Un bailli siège dans les forteresses épiscopales de Chauvilliers d'abord, de Saint-Ursanne ensuite. Avec un personnel réduit, il gère toute sa circonscription en s'appuyant sur les maires et sur le Conseil bourgeois de Saint-Ursanne et celui de la Franche Montagne, qu'il chapeaute souvent personnellement. Ces officiers rendent la justice, qui échappe progressivement au prévôt. Ils inspectent les contingents militaires, encaissent les redevances seigneuriales du prince, notamment la taille de la Prévôté, arrachée aux chanoines ursiniens au XIII^e siècle. Dès 1446, ils lèvent également des *fruentlich stuer* qui s'alourdissent à mesure que le siècle avance, sauf sous Gaspard ze Rhein, à la fin du XV^e siècle.

Les Guerres de Bourgogne donnent la mesure de la solidité de la domination temporelle de Notre-Dame de Bâle dans les Montagnes du Doubs. Les contingents levés dans cette châtellenie réussissent à conquérir la forteresse de Franquemont en 1474, mais après avoir passé le Doubs, ils ne peuvent se maintenir dans la Montagne de Trévillers. Le château épiscopal de Chauvilliers est même détruit par les Bourguignons en 1475. La reddition de Maiche, en 1477, consolide l'occupation de ce pays, mais elle ne permet pourtant pas à Jean de Venningen d'annexer le *Triwelerberg* qu'il doit restituer en 1479. Indisciplinés, mal commandés, les hommes de la Prévôté et de la Franche Montagne pillent les seigneuries d'outre-Doubs sans retenue bien après la fin du conflit, au point d'être sévèrement tancés par les Bernois. Malgré leur faible valeur militaire, ces contingents sont restés fidèles à leur prince, dont l'autorité sort renforcée de ces événements.



Longtemps à la tête du Chapitre de Saint-Ursanne, l'évêque Gaspard ze Rhein (1479-1502) lance dès le début de son règne une vaste offensive contre les droits banaux des seigneurs capitulaires ursiniens et contre les libertés des hommes de la Prévôté. Défendues par le prévôt Hartmann de Hallwil, les anciennes coutumes sont validées par le Haut-Chapter bâlois en 1486. Malgré ce revers, le prince n'abandonne pas ses projets et le peuple des campagnes de la seigneurie s'agite contre les corvées régaliennes exigées par "Monseigneur de Bâle". Devant le maintien des exigences princières, le prévôt introduit une nouvelle plainte contre l'évêque en 1489. Comprenant qu'il ne peut pas attaquer de front les droits des seigneurs ursiniens et ceux des hommes de cette église, Gaspard ze Rhein se résoud à traiter avec les chanoines de Saint-Ursanne en dissociant leur cause de celle des ruraux de la Prévôté.

En 1492, un accord est scellé entre le prince et les seigneurs capitulaires jurassiens. Ceux-ci cèdent ce qui reste de leurs droits de ban (basse justice, serments des sujets) au prince-évêque de Bâle qui leur rétrocède un tiers du produit net des revenus tirés de ces *regalia*. Les chanoines ursiniens, transformés en rentiers, conservent les redevances afférentes à la seigneurie foncière de leur église. Ce traité marque véritablement la fin du Moyen Âge, en termes politiques, dans la

Prévôté de Saint-Ursanne. La situation issue du traité de 1492 subsiste jusqu'à la Révolution, en 1792.

Les ruraux, abandonnés par leurs seigneurs dans leur lutte contre l'arbitraire d'un Etat qui ne reconnaît plus le droit juré des anciennes coutumes, s'opposent jusqu'à la fin du XVe siècle aux projets de Gaspard ze Rhein. Ils perdent leur procès contre le prince en cour de Bâle en 1497 et interjettent immédiatement appel devant les tribunaux d'Empire. Ze Rhein cherche à abattre les chefs du mouvement paysan, dont Willemin Piquerez qui sollicite vainement l'appui de Berne. Piquerez et ses compagnons essaient de convaincre les Confédérés réunis à Baden de les soutenir contre les projets du prince-évêque. Mais les Suisses, à la diète de Lucerne d'août 1497, éconduisent les ruraux de la Prévôté et appuient Gaspard ze Rhein. L'empereur Maximilien, saisi de l'affaire, la transmet à l'évêque et à la ville de Constance en leur demandant d'arbitrer ce conflit. A Bâle, malgré la clairvoyance de Hartmann de Halwil, le Chapitre cathédral ne peut se résoudre à dégager une solution politique. La querelle est toujours pendante à la mort du prince en 1502, mais l'absence de documents ultérieurs donne à penser que les ruraux ont perdu, pour l'essentiel, leur combat contre les exigences de l'Etat princier. Les sires de Montvoie, dans la Prévôté, luttent eux aussi, dès 1450 et jusque vers 1510, pour conserver quelques-unes de leurs prérogatives seigneuriales menacées par l'avènement de l'Etat moderne.

Les structures de l'encadrement administratif de la principauté au XVe siècle sont étudiées, notamment dans leurs aspects fiscaux et comptables, de 1440 à la fin du XVe siècle. Le profil des officiers du prince change dès les années 1480-1490, où l'on observe une percée durable des juristes et des gestionnaires issus de la bourgeoisie. Ils succèdent à des hobereaux régionaux énergiques, hommes de guerre sans formation intellectuelle. Le gel de l'impôt princier sous le règne de Gaspard ze Rhein (1479-1502) est d'autant plus énigmatique que les levées de ses prédécesseurs ramènent des centaines de florins dans des caisses épiscopales souvent vides.

En conclusion, la montée du pouvoir temporel de Notre-Dame de Bâle dans la Prévôté de Saint-Ursanne est un mouvement de longue durée, commencé au XIe siècle et parachevé en 1492. Le succès de l'Etat princier, très pragmatique dans ses méthodes, notamment au XIIIe et au XIVe siècle, est largement dû à l'isolement des acteurs politiques de cette région jurassienne. Divisés par leurs intérêts divergents et privés d'appuis extérieurs, seigneurs, bourgeois et ruraux tombent les uns après les autres sous l'autorité sans partage des princes. Ces prélats bâlois poursuivent sans relâche, pendant quatre siècles, leurs projets politiques dans la Prévôté et, mais la chose reste à étudier cas par cas, dans tout l'Evêché de Bâle.

Jean-Paul PRONGUE

(Soutenue en juillet 1993, cette thèse doit encore être modifiée pour satisfaire aux exigences du jury et recevoir l'imprimatur de l'Université de Genève avant d'être publiée. J'espère que mon travail, qui renouvelle sur bien des points la vision du Moyen Age jurassien, incitera d'autres chercheurs à se pencher sur ces siècles encore largement méconnus de notre passé.)

L'abbaye de Bellelay (1140-1420), histoire socio-économique d'une abbaye prémontrée jurassienne

Le présent article ne vise pas à donner un résumé du contenu de ma thèse, soutenue à l'Ecole des chartes en mars 1993¹, mais seulement à présenter trois points particuliers de l'histoire de l'abbaye, qui m'ont paru pouvoir intéresser plus spécifiquement les lecteurs de ce bulletin.

I. Fondation de l'abbaye

On a traditionnellement considéré que Bellelay, filiale créée vers 1140 par le Lac-de-Joux, avait eu deux fondateurs : Siginand, prévôt du chapitre de Moutier-Grandval et Ortlieb, évêque de Bâle. Tout pousse en fait à valoriser fortement le rôle de l'évêque par rapport à celui de Siginand. En effet, si la carte des possessions de l'abbaye à sa fondation indique qu'elles venaient largement du chapitre de Moutier-Grandval, il est frappant de voir combien leur localisation servait l'évêque du point de vue de ses intérêts temporels; l'évêque s'est fondé sur les grands pouvoirs qu'il avait alors sur Moutier-Grandval pour créer une jeune fondation - dont il s'est réservé l'avouerie - et pousser ainsi ses pions dans des zones frontalières de sa "principauté". Cette stratégie se retrouve lors des dons des églises de Tavannes et de Boécourt (les premiers dons pour lesquels nous ayons conservé un témoignage écrit permettant d'en fixer les circonstances) : l'évêque a inspiré, guidé et confirmé les donations, manifestement en se gardant d'y contribuer lui-même. Les modalités et la chronologie du développement du temporel de l'abbaye au XIIe siècle confirment sa fonction comme instrument de la politique bâloise.

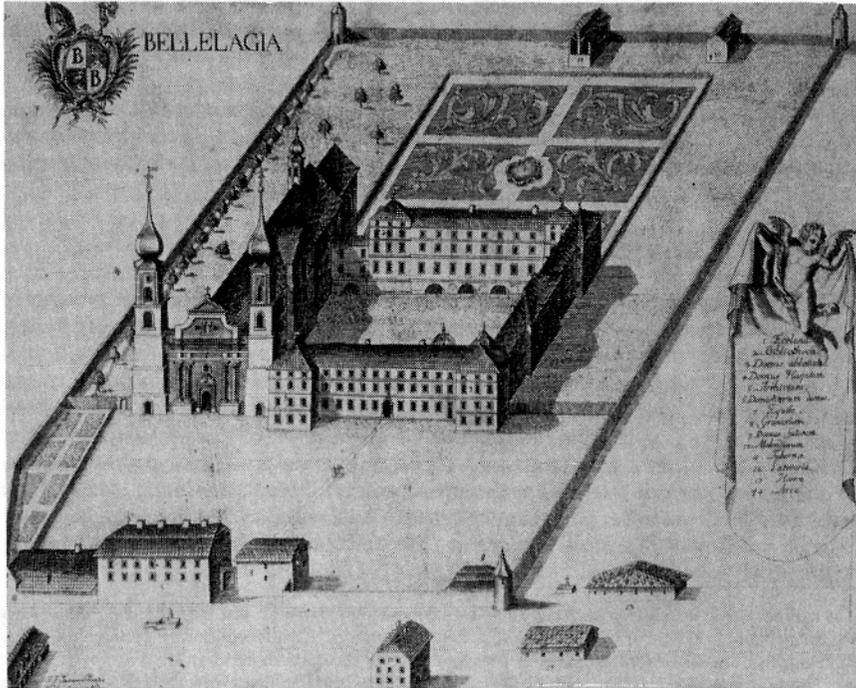
II. Développement économique : quelle spécificité prémontrée?

L'ordre de Prémontré a la réputation d'avoir eu un comportement économique original, inspiré par son idéal d'autarcie économique, calqué sur celui des cisterciens. Les prémontrés devaient donc en principe s'établir dans des zones encore non exploitées, en dehors du cadre de la seigneurie, les défricher et les mettre en valeur par eux-mêmes. Les revenus ne devaient pas provenir de rentes ou de cens, mais être le fruit d'exploitations en faire-valoir direct, dans le cadre des fameuses "cours", fondement de l'économie domaniale des prémontrés et des cisterciens. Enfin, la règle des prémontrés interdisait (en principe!) la perception de dîmes et le patronage d'églises - à l'exception de l'église au siège de l'abbaye, où devait s'exercer la vocation de prêtres des chanoines réguliers. Le

¹ On trouvera en effet un exposé succinct de mes conclusions dans: Ec. nat. des chartes, *Positions des thèses...promotion 1993*, Paris, 1993, p. 131 à 139. Les lecteurs y trouveront, outre certains éléments développés dans le présent article, une présentation des résultats de mon étude d'archivistique et de diplomatique basée sur le fonds de Bellelay, ainsi que la chronologie précise des six phases du développement économique de l'abbaye qui se dégage entre 1140 et 1420.

débat est donc de savoir dans quelle mesure ces principes - dont on ignore le contenu précis et la portée réelle - ont véritablement été appliqués dans la pratique.

Eglises. - Dès sa fondation, Bellelay a possédé le patronage de l'église de Nugerol, beaucoup trop éloignée du site de l'abbaye pour pouvoir être desservie par un chanoine. Cette possession était donc clairement subordonnée au souci de l'entretien matériel de l'abbaye (la pourvoir en dîmes de vin) plutôt qu'à une préoccupation pastorale. La même remarque vaut pour les donations des églises de Boécourt et de Tavannes, reçues entre 1146 et 1147, "ad supplementum corporalis vite". On notera, et ce n'est pas un hasard, que la bulle de 1188, qui autorisait toutes les abbayes prémontrées à faire desservir les églises éloignées par leurs propres chanoines intervient bien après la grande phase d'acquisition d'églises par Bellelay et n'a pas eu d'effet dans ce sens. Dès la deuxième moitié du XIIIe siècle, on commence à connaître les noms de quelques curés de ces paroisses : il s'agit souvent de prêtres étrangers au couvent. Aux XIVe et XVe siècles enfin, on voit que l'abbaye cherche à placer ses membres à la tête de certaines paroisses (les plus importantes) et que l'attribution de celles-ci, grosse de conséquences matérielles, n'est pas sans lien avec le "cursus honorum" interne. On peut donc conclure que, dès sa fondation, Bellelay a considéré les églises paroissiales essentiellement comme des sources de revenus, conformément à la façon de penser dominante de l'époque.



L'église et le couvent de Bellelay en 1734.

Défrichements. - Cette question est particulièrement intéressante concernant une abbaye située à environ mille mètres d'altitude - à la limite des Franches-Montagnes, encore à mettre en valeur. Là de nouveau, notre étude du cas particulier de Bellelay fait mentir la réputation de pionniers défricheurs des prémontrés. Une étude serrée des rares documents conservés montre que l'abbaye n'a pas joué un rôle d'initiateur, mais s'est inscrite dans une tendance régionale : ainsi, très tôt, elle a disputé âprement à la communauté de Sornetan les terres situées à l'est des bâtiments conventuels. Surtout, on voit qu'entre 1160 et 1181, elle a réussi, par voie d'échanges et d'achats, à obtenir de chevaliers voisins à peu près l'ensemble des terres entre Lajoux et Fornet; ces terres étaient déjà bien défrichées et l'abbaye a regroupé des droits fragmentés par les successions : il y avait donc déjà bien quelques dizaines d'années qu'on exploitait cette région; le rôle de Bellelay comme créateur de nouveaux terroirs est donc modeste. D'ailleurs, s'il semble bien que les villages des Genevez et de Lajoux sont postérieurs à la fondation de l'abbaye, et on est surpris de la modestie du développement vers l'ouest de ce qu'on appellera la Courtine - alors que la zone devait en principe s'offrir à la colonisation.

Economie domaniale. - Il est clair que le réseau des exploitations (les fameuses cours) en faire-valoir direct ou en "location" a représenté le fondement des revenus de Bellelay, avec les dîmes. Mais, en tout cas dès la deuxième moitié du XIIe siècle, l'abbaye a accepté des censives et des revenus en argent, dont il est impossible de déterminer la part. Le nombre de ses cours se situa à environ huit au XIIIe siècle, chiffre modeste par rapport à celui atteint par la grande abbaye cistercienne de Lucelle, mais supérieur à ceux d'autres établissements proches, comme Belval. On notera que toutes - sauf celle de la Racine - se trouvaient près d'anciens villages, dans de vieux terroirs. Peut-être cela tient-il à l'exemption totale des dîmes dont les religieux de Bellelay reçurent le privilège par la bulle de 1142, qui ne les a pas incités (dans un premier temps au moins car ce privilège a été levé par la suite) à conquérir des terres neuves pour leurs cours.

Il est donc difficile de retenir le modèle proposé par Georges Duby dans ses travaux sur la gestion économique des ordres érémitiques. Si le dispositif de base des cours s'est plus ou moins retrouvé partout, il a été aménagé de façons très variables selon les abbayes, et il a eu des résultats très divers: l'exemple de Bellelay est à cet égard frappant. Par la suite, Bellelay s'est retrouvée dans la même situation économique que les autres seigneurs fonciers et a agi comme eux: elle a passé au métayage et au fermage, en tout cas dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, en tâchant de garder une part de faire-valoir direct (au début du XVe siècle, des documents montrent que le faire-valoir direct restait le mode d'exploitation référentiel et qu'on espérait pouvoir le remettre en pratique); elle a pratiqué largement le petit crédit rural et a lutté pour éviter l'érosion de ses cens, en particulier avec la crise du XIVe siècle qui l'a fortement affectée. Il est évident toutefois qu'à la fin du XIVe siècle, elle ne réussit plus à juguler la crise qu'en se réfugiant dans les revenus d'églises (elle acquiert massivement des nouvelles dîmes et de nouveaux patronages), dont on sait que le rapport a été bien plus stable que celui des censives et des fermes.

III. Intégration de l'abbaye dans le tissu social

Les donateurs. - Les grands seigneurs sont bien rares parmi les donateurs de l'abbaye; on les rencontre surtout pendant le premier siècle d'existence de Bellelay, mais, même à ce moment, leur action n'a que peu d'importance, à l'exception de celle de l'évêque, bien sûr. Les donateurs laïcs se recrutent surtout dans la petite et moyenne noblesse régionale, vassale des évêques, des Ferrette et des Asuel. On relèvera en particulier que, si les donations sont rares au XIII^e siècle, les plus nombreuses sont effectuées en Ajoie, par la petite noblesse locale, au profit du prieuré de Grandgourt : ce dernier a donc véritablement été accepté et ne semble pas avoir pâti de son image "bâloise". On relève encore le rôle des familles nobles d'Undervelier et de Bienne, qui ont fait des dons importants et ont aussi beaucoup vendu de terres: Bellelay a eu avec elles des liens étroits et soutenus.

Mais l'élément de loin le plus marquant, c'est l'importance des donataires ecclésiastiques. Abbayes ou prélats sont les principaux bienfaiteurs de l'abbaye au XII^e siècle et dès que les sources se font plus nombreuses (à la fin du XIII^e siècle), on voit que les prêtres sont à l'origine des dons les plus nombreux et les plus importants. Dans bien des cas, cela s'explique par une relation de partenariat avec l'abbaye, qui les a pourvus d'une cure, de censives ou les a accueillis dans ses rangs. Il existait clairement entre eux des convergences d'intérêts qui se manifestaient par des prestations croisées. Cette dernière remarque est aussi valable pour une dernière catégorie de donateurs, particulièrement visible au XV^e siècle: les *renduiz*. Ceux-ci, issus de classes sociales plus modestes, pratiquaient une forme d'association économique et spirituelle avec l'abbaye : elle les recevait dans son obédience (mais ils étaient plus libres que des convers), les faisait profiter de ses privilèges, leur confiait des terres et la gestion de certains biens; en contrepartie, ils offraient à Bellelay une force de travail particulièrement précieuse à la fin du XIV^e siècle et lui abandonnaient une part de leurs biens, à leur mort ou avant.

Les membres de l'abbaye. - Les abbés de Bellelay sont mal connus, mais il est évident qu'ils ne provenaient pas de grandes familles, et que leur charge n'était guère un honneur recherché. Ils venaient en principe de familles bourgeoises de la région. Les chanoines qu'on connaît venaient aussi majoritairement de la région proche, de Saint-Ursanne, des Vallées de Delémont, de Tavannes ou de Saint-Imier et de la région du Lac de Bienne, mais apparemment pas d'Ajoie. On ne connaît parmi eux aucun noble. Ce recrutement très local et bourgeois distingue les membres de l'abbaye de Bellelay de ceux des chapitres proches de Saint-Ursanne et de Moutier-Grandval. Il explique aussi la composition sociale des donateurs. Les convers, oblats (ou *renduiz*) et les quelques *famuli* connus se caractérisent aussi par leur recrutement régional, particulièrement dans les vallées centrales de l'Evêché.

Jean-Claude REBETEZ

Documents

Livres liturgiques et histoire : la Principauté épiscopale de Bâle

Le pouvoir temporel des princes-évêques de Bâle avait la particularité bien connue de s'étendre, à la fin du Moyen Age, sur un territoire dont une part importante échappait à la juridiction spirituelle de ces mêmes évêques. En effet, ce qu'on appelle aujourd'hui communément «Jura historique», qui correspond en gros à la principauté épiscopale, était partagé entre trois diocèses : le diocèse de Bâle en recouvrait la majeure partie; celui de Besançon englobait l'Ajoie (à l'exception notable de la Baroche) et celui de Lausanne comprenait l'Erguël, Bienne et La Neuveville. Qui dit diocèses différents, dit liturgies différentes. C'est à cet aspect liturgique, peu abordé jusqu'ici par les historiens, que je vais consacrer ces quelques lignes pour mettre en évidence des méthodes de recherche et des résultats, ici rapidement esquissés, obtenus grâce à une discipline des sciences religieuses méconnue.



L'uniformité liturgique parmi les diocèses n'a jamais été une réalité médiévale. Tout en conservant un fond liturgique à dominante «romaine», issu des réformes imposées par les souverains carolingiens au IX^e siècle en remplacement des usages gallicans jusqu'alors pratiqués, chaque diocèse y a greffé des éléments locaux dont la combinaison a abouti aux divers rites diocésains. Ainsi chaque évêché, chaque ordre religieux, se prévalait de coutumes liturgiques propres, soigneusement fixées et observées. L'autorité épiscopale, soucieuse de la conformité liturgique des livres utilisés par le clergé pour l'exercice du culte, ne manquait d'ailleurs pas d'intervenir pour remédier aux abus et défauts que les visites pastorales, entre autres, permettaient de déceler. La récente édition du procès-verbal de la visite pastorale faite dans le diocèse de Lausanne en 1453² vient à propos illustrer par de nombreux exemples l'importance donnée à la correction des livres liturgiques.

La tradition manuscrite des diocèses de Besançon, Bâle et Lausanne est passablement inégale. Alors que l'on compte plus d'une septantaine de manuscrits liturgiques bisontins (du XI^e au début du XVI^e siècle), on doit se contenter d'environ une vingtaine de témoins, en majorité tardifs, pour chacun des rites lausannois et bâlois. Par rapport au nombre de livres liturgiques qui devaient alors exister, on peut estimer à environ 1% la part de ceux qui ont échappé à la destruction dans les diocèses de Bâle et de Lausanne³. Le pourcentage pour Besançon n'atteint pas les 2% (1.7%). Par contre, un diocèse plus favorisé, comme celui de Sion, jouit d'un pourcentage exceptionnel de près de 7% (6.7%). Ces chiffres extrêmement faibles n'ont rien de surprenant et se situent dans une moyenne tout à fait habituelle dans ce domaine.

Il faut souligner l'importance d'un livre liturgique à l'intérêt exceptionnel, le «*liber ordinarius*», qui rassemble, sous la forme condensée des seuls incipit, l'ensemble des textes de l'Office et de la Messe. Sa fonction normative en fait un objet d'étude privilégié de la part des historiens qui, durant ces dernières années, se sont efforcés d'en faciliter l'accès au moyen d'éditions adéquates. Lausanne⁴ et Besançon⁵ nous ont transmis le leur. Bâle n'a semble-t-il jamais connu un ouvrage de ce genre⁶.

² *La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1453*. Edition par Ansgar WILDERMANN, en collaboration avec Véronique PASCHE, sous la direction de Agostino PARAVICINI BAGLIANI, 2 vol. , Lausanne 1993 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 3e série, t.XIX-XX).

³ On évalue habituellement à six le nombre de livres nécessaires à la célébration liturgique dans chaque paroisse. Le rapport entre nombre de livres conservés et nombre de livres présumé pour l'ensemble du diocèse donne un pourcentage qui a une grande vraisemblance.

⁴ Pascal LADNER : «*Ein spätmittelalterlicher Liber Ordinarius Officii aus der Diözese Lausanne*» in: *Revue d'histoire ecclésiastique suisse* (64) 1970, pp. 1-103 et 185-281; l'absence d'index en rend l'utilisation particulièrement malaisée. L'équivalent pour la Messe est encore inédit (Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, ms. 4828 [ancien: A23]).

⁵ J'en prépare l'édition dans le cadre d'une thèse de doctorat (Besançon, Bibliothèque municipale, ms. 101).

⁶ Le «*Ceremoniale Basiliensis episcopatus*» (éd. par Konrad W. HIERONIMUS : *Das Hochstift Basel im ausgehenden Mittelalter*, Bâle 1938), rédigé en 1517 par Jérôme Brilinger est, en dépit de son titre, un coutumier de la cathédrale de Bâle; il n'a aucun rapport avec un «*liber ordinarius*».

Sans pouvoir entrer ici dans le détail d'un examen approfondi de liturgie comparée, je me contenterai d'exposer, à partir d'un court exemple, un moyen pour déterminer le caractère primitif ou non d'une lecture. La reconstitution du profil original des sources est d'une importance fondamentale pour comprendre la composition et la formation des livres liturgiques. Considérons donc l'évangile de la messe du premier dimanche de l'Avent à Bâle, Besançon et Lausanne⁷ :

| Bâle | Besançon | Lausanne |
|------------|--|----------|
| Mt 21, 1-9 | Mc, 1-8 (quelques témoins ajoutent : Mt 21, 1-9) | Mc, 1-8 |

On constate que Besançon et Lausanne s'accordent pour lire le début de l'Évangile selon Saint Marc alors que Bâle préfère la péripécie tirée de Saint Matthieu. À ce stade, on ne peut rien dire de plus. Pourtant quelques témoins bisontins comportent un détail très éclairant : ils prévoient une deuxième péripécie (Mt 21, 1-9) à la suite de la première déjà mentionnée. Puisqu'une seule lecture évangélique pouvait être lue ce jour, on peut se demander d'où vient cette seconde lecture, faisant ici doublet, et quel est son rôle. Il s'agit en fait de la péripécie primitivement lue à Besançon et reportée au second rang, avant de disparaître complètement, lorsque les liturgistes bisontins ont éprouvé le besoin de lui substituer, pour une raison ou pour une autre, une nouvelle péripécie (Mc 1, 1-8).⁸

Une étude de liturgie comparée appliquée à des diocèses relevant de la même province ecclésiastique, en l'occurrence celle de Besançon, se révèle ici très suggestive. Elle montre en effet une affinité liturgique prononcée entre Besançon et Lausanne alors que Bâle se singularise par des liens plus étroits avec les diocèses rhénans voisins, Constance et Strasbourg.

Pour terminer, je voudrais signaler la publication prochaine dans la collection du «*Spicilegium Friburgense*», par les soins de Mgr Anton Hänggi et de Pascal Ladner, d'un important missel («*Codex Gressly*» des Archives de l'Évêché de Bâle à Soleure) très vraisemblablement écrit à Murbach vers la fin du XI^e siècle et utilisé par la suite à la chapelle du château du Vorbourg.

Romain JUROT

⁷ Par commodité je n'indique pas les références des témoins sollicités.

⁸ Les plus anciens évangélistes de Besançon confirment cette analyse.

Les Documents linguistiques de la Principauté de Bâle

Les grandes éditions de textes du siècle dernier, et trop souvent aussi de plus récentes, n'offrent pas une fiabilité suffisante pour fonder sur elles une analyse linguistique certaine. C'est pourquoi a été lancée dès 1974 la série des *Documents linguistiques de la France*, à laquelle est venue s'ajouter une série parallèle pour la Belgique romane. En Suisse, sous l'impulsion du regretté Ernest Schulé, deux volumes sont en préparation : l'un pour les documents linguistiques du canton de Fribourg, l'autre pour l'ancienne Principauté de Bâle; et un troisième est prévu pour les autres cantons romands.

En se basant sur les mêmes règles de publication, il s'agit dans les trois pays et régions francophones concernés de recueillir et de transcrire avec la plus grande rigueur dans la fidélité aux textes les plus anciens documents rédigés en langue vulgaire et conservés en originaux dans les archives et les bibliothèques d'un département, d'une province ou d'un canton. En France et en Belgique, l'apparition précoce de la langue vulgaire dans les chartes permet de fixer en principe à 1271 le *terminus ad quem*. En Suisse romande, l'usage plus tardif du français dans les textes nous oblige à repousser jusqu'au milieu du XIV^e s. la date limite de prise en considération, du moins en règle générale.

Le volume en préparation pour le territoire de l'ancienne Principauté de Bâle compte 298 documents rédigés entre 1244 et 1350 à l'exception d'un texte plus tardif. Il comptera un premier tome d'environ 600 pages de transcriptions de textes, auxquelles il convient d'ajouter plus de 150 pages pour les analyses et les références; et, un second pour les index des noms de personnes et de lieux ainsi que pour l'index des mots. Le tome premier est maintenant achevé, à la réserve d'une introduction de quelques pages, et le tome second est dans un état avancé de préparation. Il n'y a pas encore de date prévue avec certitude pour la publication mais un délai de deux ans est probable.

A partir de cet ouvrage, les linguistes pourront étudier l'évolution de la scripta de la langue en usage : ses traits caractéristiques et les progrès du français standard. A la différence de Joseph Trouillat qui avait le plus souvent publié une analyse sommaire des chartes, notre édition permet d'indexer les noms de lieux, en particulier les microtoponymes, et les noms de personnes. C'est là une source précieuse non seulement pour les linguistes mais aussi pour l'histoire de l'occupation du territoire, pour l'histoire de la formation des noms de famille, pour l'étude des caractéristiques des noms propres, etc. Ces textes fourniront également une base sûre pour l'étude du mode d'élaboration et de rédaction des actes car nous ignorons presque tout de la diplomatique des actes privés dans cette région.

Enfin, cette collection de documents facilitera l'étude de l'histoire de l'économie rurale et celle de la société en Ajoie. En Ajoie, car les hasards de la conservation ont fait que cette région est fortement et même presque exclusivement représentée dans notre collection. Rares sont les textes pour le Clos

du Doubs et plus rares encore ceux pour la vallée de Delémont, les Franches-Montagnes, les vallées de Moutier et de Saint-Imier ou pour la région de La Neuveville.

Il va de soi que seuls les documents originaux en langue vulgaire pouvaient être pris en considération pour une publication destinée en premier lieu à des études linguistiques : les copies postérieures avec tout ce qu'elles comportent de liberté dans la transcription littérale auraient brouillé les choses. Mais il faut dire que l'historien n'a pas besoin d'émettre de telles exigences et que, pour lui, les autres documents conservent toute leur valeur, à commencer par ceux publiés par Joseph Trouillat.

Entreprise en collaboration entre le Centre de dialectologie et d'études du français régional et l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, cette édition de textes a bénéficié de l'appui du Fonds national de la Recherche scientifique. Elle a été patiemment conduite et, grâce au professeur Zygmunt Marzys, elle a pu être poursuivie après le décès d'Ernest Schulé. Les auteurs de ce travail doivent une grande dette de reconnaissance à beaucoup de personnes, mais ils ne diront jamais assez à quel point ils ont été aidés du début à la fin de la préparation des textes, par celles qui se sont succédé depuis 1978 à la direction des archives de l'ancien Evêché de Bâle et qui ont si bien compris que l'histoire locale, si souvent étriquée, devait s'épanouir dans de plus larges perspectives.

Rémy SCHEURER

BUREAU DU CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES

Nicolas BARRE, Mont-Terri 32, 2900 PORRENTRIUY
Marcel BERTHOLD, Grand-Rue 6, 2900 PORRENTRIUY
Thierry CHRIST, Gare 15, 2034 PESEUX
Cyrille GIGANDET, Signolet 12, 2520 LA NEUVEVILLE
Claude HAUSER, Henri-Dunant 15, 1700 FRIBOURG
François KOHLER, Bâle 34, 2800 DELEMONT
Aline PAUPE, Doubs 77, 2300 LA CHAUX-DE-FONDS

SOCIETE JURASSIENNE D'EMULATION
CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES

ASSEMBLEE GENERALE 1993

Le Bureau vous invite à participer à l'assemblée générale du CEH qui aura lieu

Samedi 11 décembre 1993, à 14.15 heures
à Delémont, Hôtel du Boeuf
(1er étage)

Programme

14.15 h. *Partie administrative*

1. PV de la dernière assemblée
2. Rapport d'activité 1992/93
 - Bibliographie des travaux universitaires
 - Lettre d'information
3. Programme d'activité
 - Edition de mémoires, documents et travaux
 - Colloque: Enseignement de l'histoire et identité collective (26 mars 1994)
4. Comptes 1993 et budget 1994
5. Elections: Bureau et vérificateurs
6. Divers

16.00 h. **Histoire médiévale**

Jean-Paul Prongué présente sa thèse

La Prévôté de Saint-Ursanne du XIIe au XVe siècle

Aspects politiques et institutionnels

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

N. Barré

M. Berthold

Th. Christ

C. Gigandet

C. Hauser

F. Kohler

Aline Paupe